MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'administration pénitentiaire

Formulaire Colis de Noël

AUTORISATION DE DEPÔT D'UN COLIS DE FIN D'ANNEE PAR UNE PERSONNE NON TITULAIRE D'UN PERMIS DE VISITE (famille sur justificatif du lien de parenté)

NOM : ..... Prénom : .....

N° Écrou : ..... Position : .....

Est autorisé à recevoir à l'occasion des fêtes de Fin d'année, un colis alimentaire ne dépassant pas **5 Kilos, qui sera déposé en une seule fois par :**

Monsieur ou Madame : ..... Prénom : .....

Adresse :
.....
.....

Le dépôt devra être effectué entre le **mardi 06 décembre 2023 au samedi 06 janvier 2024 inclus** aux jours et heures suivants :

Du mardi au samedi de 08H30 à 11H00 et de 12H45 à 16H00.

La personne bénéficiaire de cette autorisation devra présenter celle-ci à l'accueil des familles ainsi qu'une pièce d'identité et un document justifiant du lien de parenté avec la personne détenue.

Cette personne ne pourra ramener de colis à d'autres personnes détenues non titulaires de permis de visite.

Le chef d'établissement